



COMMISSION DES CHAMPIONNATS

Réunion du 22 septembre 2021 - PV N°4

PRESENTS : MM. RAIGNIER Christian (Président) - PLU Dominique - BRIDIER Damien

EXCUSES : Mme COMBEAU Anne-Marie - MM. COMBEAU Jean-Jacques - DOUGNAC Daniel

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV. 2 des R.P. du District).

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 18 ET 19.09.2021

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

DEPARTEMENTAL 2

Poule A N°50191.1 CONDAT BEAUREGARD - MEYRALS

N°50190.1 MARQUAY TAMNIES - BOULAZAC 2

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

DEPARTEMENTAL 2

Poule B N°50284.1 PRIGONRIEUX 3 - COC CHAMIERES 2

FEUILLE DE MATCH ENVOI TARDIF OU LETTRE TAXEE

DEPARTEMENTAL 1

N°50096.1 MONTIGNAC

FORFAIT D'UNE JOURNEE

Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 et 1 point de pénalité mais ne sont pas pénalisées d'une amende financière.

DEPARTEMENTAL 2

Poule A N°50187.1 THENON LIMEYRAT FOSSEMAGNE 2

DEPARTEMENTAL 3

Poule D N°50570.1 PAYS DE LA FORCE GINESTET 2

FORFAIT GENERAL

L'équipe de BELVES 2 qui disputait le championnat DEPARTEMENTAL 4 POULE C a déclaré forfait général. En conséquence, les matchs que cette équipe devait encore disputer dans cette poule ne seront pas joués et les classements seront modifiés en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 80 €.

L'équipe de PAYS DE FENELON 3 qui disputait le championnat DEPARTEMENTAL 4 POULE B a déclaré forfait général. En conséquence, les matchs que cette équipe devait encore disputer dans cette poule ne seront pas joués et les classements seront modifiés en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 80 €.



COMMISSION DES CHAMPIONNATS

Réunion du 22 septembre 2021 - PV N°4

L'équipe d'EXCIDEUIL ST MEDARD 2 qui disputait le championnat DEPARTEMENTAL 4 POULE A a déclaré forfait général. En conséquence, les matchs que cette équipe devait encore disputer dans cette poule ne seront pas joués et les classements seront modifiés en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 80 €.

L'équipe de THENON LIMEYRAT FOSSEMAGNE 2 qui disputait le championnat DEPARTEMENTAL 2 POULE A a déclaré forfait général. En conséquence, les matchs que cette équipe devait encore disputer dans cette poule ne seront pas joués et les classements seront modifiés en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 80 €.

DIVERS

Suite à une décision du Comité de Direction du 21/09/2021, les forfaits d'un match ne compteront pas dans le décompte des 3 forfaits entraînant un forfait général jusqu'au 15 novembre 2021 mais, à compter du 01 octobre 2021, les clubs forfait seront sanctionnés de l'amende de 30 €.